GREEN MUNICIPAL FUND
FONDS MUNICIPAL VERT

Adopter une perspective de réconciliation, d'équité, d'inclusion et de lutte contre le racisme dans l'adaptation au climat des municipalités

Fiche-conseils sur l'Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat

Les changements climatiques touchent tout le monde, mais affectent certaines personnes beaucoup plus que d'autres. Les efforts municipaux d'adaptation au climat sont plus efficaces lorsqu'ils tiennent compte des effets des changements climatiques sur différentes populations et de la meilleure façon de les gérer. Pour ce faire, le travail d'adaptation au climat doit intégrer et prendre en compte les besoins uniques de votre collectivité en matière de réconciliation, d'équité, d'inclusion et de lutte contre le racisme (réconciliation+ÉILCR). Il n'existe aucune approche universelle. Celle-ci doit être réfléchie.

Cette fiche-conseils vise à vous aider à comprendre et à mettre en œuvre les activités d'adaptation au climat de sorte à intégrer et à prendre en compte la réconciliation+ÉILCR. Elle:

1. décrit l'importance d'appliquer une perspective de réconciliation+ÉILCR aux 11 jalons de *l'Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat*;
2. décrit les réalités communes des gouvernements municipaux pour intégrer la réconciliation+ÉILCR dans les stratégies d'adaptation au climat;
3. illustre des concepts en action à l'aide d'exemples pratiques;
4. offre des conseils adaptés aux petites collectivités ou à celles qui ont des ressources limitées.

Cette fiche-conseils est conçue pour être utilisée en parallèle avec l'Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat. Bien qu'elle soit principalement associée à cet outil, elle peut faciliter de façon indépendante les initiatives d'adaptation au climat et accroître leur efficacité en intégrant des considérations liées à la réconciliation+ÉILCR.

Les sections suivantes présentent des idées et des exemples d'activités liées à l'Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat, qui vous aideront à imaginer ce que pourrait donner l'application d'une perspective de réconciliation+ÉILCR dans l'adaptation au climat de votre collectivité.

A program of/ Un programme de la FCM

PILIER 1 : PERSONNES, PARTENARIATS ET GOUVERNANCE

Les processus décisionnels des gouvernements locaux ne tiennent pas toujours compte des points de vue des groupes dignes d'équité. Par conséquent, certaines politiques et pratiques font fi du contexte ou des besoins de ces groupes, ce qui mène à une adaptation au climat dépourvue d'efficacité et d'équité.

Par exemple

La prise de mesures d'adaptation au climat sans partenariats significatifs avec des groupes dignes d'équité dès le départ peut aboutir à un engagement superficiel ou symbolique. Il pourrait en résulter un manque de connaissances essentielles à l'échelle locale, une érosion de la confiance, une inefficacité des efforts, une réduction du soutien communautaire et une augmentation du fardeau qui pèse sur les gouvernements municipaux pour s'attaquer à ces enjeux plus tard.

L'application d'une perspective de réconciliation+ÉILCR aux activités du pilier 1 aide à créer des politiques et des processus qui répondent mieux aux besoins de tous les groupes, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

Exemples d'activités du pilier 1	Mise en pratique
Déterminer qui fait partie de l'équipe d'adaptation au climat et qui n'en fait pas partie afin de cerner les lacunes en matière de représentation. Lorsque la représentation accuse des lacunes, indiquer comment vous pourriez chercher d'autres points de vue pour les combler.	Vous remarquez que les jeunes générations et les personnes handicapées ne sont pas représentées dans votre équipe d'adaptation au climat. Vous communiquez avec des organismes jeunesse et des groupes de défense des droits des personnes handicapées pour inviter leurs membres à se joindre à l'équipe et à présenter leurs points de vue. Vous voulez connaître les avantages de la diversité des points de vue? Lisez le document Fiche d'information : Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion lors de la prestation des services municipaux.

PILIER 1 : PERSONNES, PARTENARIATS ET GOUVERNANCE

Exemples d'activités du pilier 1	Mise en pratique
Amorcer des discussions avec les collectivités et les organisations locales et régionales des Premières Nations, métisses, inuites et autochtones en milieu urbain pour sonder leur volonté de collaborer ou de s'associer dans le cadre des travaux d'adaptation au climat, et la manière de procéder.	Vous communiquez avec des représentants et représentantes de collectivités et de groupes autochtones locaux et organisez une réunion pour échanger les points de vue, les préoccupations et les objectifs en matière d'adaptation au climat. Vous définissez des objectifs communs et des occasions de collaborer de manière à en tirer des avantages mutuels. Lisez le document Fiche d'information : Envisager l'adaptation climatique en adoptant une perspective d'inclusion des Autochtones pour apprendre comment les perspectives autochtones renforcent les stratégies municipales d'adaptation au climat.
Accroître les possibilités d'engagement des populations touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques.	Vous organisez des activités de mobilisation communautaire à des endroits et à des heures accessibles ou offrez des services de garde d'enfants et de transport.

PILIER 2 : PLANIFICATION DES RISQUES ET DE L'ADAPTATION

Les effets des changements climatiques ne sont pas les mêmes pour tous les membres de la collectivité. Les populations vulnérables sont souvent plus durement touchées et peuvent être dépourvues des ressources ou de l'influence politique nécessaires pour faire entendre leurs besoins. Par conséquent, les gouvernements municipaux peuvent négliger des zones critiques, exacerber les disparités et laisser les plus vulnérables sans protection.

Par exemple

Les évaluations des risques et de l'adaptation ne comprennent souvent que des données liées au climat (p. ex., projections climatiques, coût de réparation des infrastructures), sans tenir compte des renseignements essentiels sur les membres vulnérables de la collectivité (p. ex., niveaux de pauvreté, données raciales). Il en résulte des plans qui ne tiennent pas compte des vulnérabilités les plus importantes de la collectivité.

L'application d'une perspective de réconciliation+ÉILCR aux activités du pilier 2 aide les collectivités à comprendre en profondeur les risques climatiques et à élaborer des plans d'action qui répondent aux besoins de l'ensemble de la collectivité.

Exemples d'activités du pilier 2	Mise en pratique
Accroître la sensibilisation et la compréhension des contributions uniques des savoirs autochtones au développement de l'adaptation au climat.	Vous travaillez avec des détenteurs du savoir autochtone pour comprendre leurs points de vue sur les changements climatiques et l'adaptation. Vous vous assurez que les personnes qui apportent des connaissances, une expérience ou des compétences précieuses sont rémunérées pour leurs contributions.
Déterminer comment les effets des changements climatiques peuvent exacerber les inégalités existantes.	Lorsque vous analysez et évaluez les risques climatiques, vous tenez compte des différentes populations et de leur accès aux ressources pour se protéger des effets (p. ex., proximité des espaces verts, logement avec climatisation adéquate, accès à l'information).
Inclure des avantages pour les groupes dignes d'équité comme un critère pondéré lors de la hiérarchisation des mesures d'adaptation.	Lorsque vous élaborez votre plan d'adaptation au climat, vous privilégiez la création d'un programme qui encourage les systèmes de refroidissement à haut rendement dans les régions à faible revenu et les résidences pour personnes âgées plutôt qu'un programme qui incite les propriétaires de maisons unifamiliales à planter des arbres.

PILIER 3 : MISE EN ŒUVRE ET INTÉGRATION

L'application d'une perspective de réconciliation+ÉILCR aux activités des **piliers 1** et **piliers 2** aide les municipalités à élaborer des plans d'adaptation au climat efficaces et représentatifs de leurs collectivités. Toutefois, sans les activités de mise en œuvre et d'intégration axées sur la réconciliation+ÉILCR, les collectivités pourraient ne pas atteindre les résultats souhaités.

Par exemple

Mettre en œuvre une initiative de gestion des feux de forêt axée sur les techniques d'extinction des incendies sans consulter la Première Nation locale, qui possède une connaissance approfondie de l'intendance des terres et du brûlage contrôlé, pourrait nuire à la relation avec la Première Nation et compromettre l'efficacité des mesures de gestion des risques d'incendie de forêt.

L'application d'une perspective de réconciliation+ÉILCR aux activités du pilier 3 aide les collectivités à mettre en œuvre les mesures d'adaptation désignées de manière à atténuer les risques climatiques et à bénéficier à l'ensemble de la collectivité, ce qui permet des ajustements éclairés au besoin.

Exemples d'activités du pilier 3	**Mise en pratique**
Maintenir une communication bilatérale ouverte avec les collectivités et les organisations locales et régionales des Premières Nations, métisses, inuites et autochtones en milieu urbain tout au long de la mise en œuvre.	Vous travaillez avec la Première Nation locale pour élaborer conjointement un protocole de communication qui décrit la nature, la fréquence et le format des communications liées à la mise en œuvre de votre plan d'adaptation au climat. Ensemble, vous décidez de vous rencontrer deux fois par année au dîner pour parler des mesures que vous avez prises et obtenir les commentaires des personnes de la Première Nation sur ce qui va bien et ce qui pourrait être amélioré. Consultez le document Fiche d'information : Faire progresser les relations entre les gouvernements et les communautés autochtones pour apprendre comment votre collectivité peut établir des partenariats solides, respectueux et équitables avec les Premières Nations.
Fournir des services externes au besoin pour compléter les efforts et les compétences internes.	Vous dressez une liste de fournisseurs et de services locaux qui répondent aux critères de réconciliation+ÉILCR (p. ex., ceux qui appartiennent à des personnes, communautés ou femmes autochtones, noires, racialisées, 2ELGBTQIA). Vous embauchez une entreprise autochtone pour un projet de restauration de la zone riveraine d'un ruisseau local.
Veiller à ce que les données soient accessibles et mises à jour régulièrement.	En plus d'informer annuellement le conseil des progrès réalisés en matière d'adaptation au climat, vous informez la collectivité par divers canaux (p. ex., réseaux sociaux, centres communautaires, bulletins multilingues, documents distribués de porte en porte, stations de radio locales) et formats (p. ex., forums virtuels destinés aux groupes dignes d'équité).

RÉALITÉS COMMUNES

À n'importe quelle étape du cheminement réalisé dans le cadre des travaux d'adaptation au climat axés sur la réconciliation+ÉILCR, les municipalités peuvent être confrontées à des réalités communes qui ont une incidence sur leur façon de procéder. Notamment :

Apprentissage continu et désapprentissage

- L'intégration de la réconciliation+ ÉILCR dans l'adaptation au climat est une pratique en évolution. Tout le monde apprend à mesure que de « bonnes pratiques » voient le jour.
- Il se peut que le personnel ne connaisse pas bien le sujet ou n'ait pas eu l'occasion de le découvrir.
- Les politiques et les pratiques ne favorisent pas toujours l'intégration de réconciliation+ÉILCR.

Calendriers défavorables

- Les calendriers de financement des projets ne donnent pas toujours le temps nécessaire pour former des partenariats significatifs.

Ressources limitées

- Les municipalités et les groupes dignes d'équité peuvent manquer de ressources.

État historique et actuel des relations

- Les groupes dignes d'équité peuvent être plus ou moins intéressés ou disposés à s'engager, selon leurs expériences antérieures, le niveau de confiance et la pertinence perçue des efforts d'adaptation au climat par rapport à leurs besoins et priorités immédiats.

TRAVAILLER AVEC DES RÉALITÉS COMMUNES

Voici quelques conseils pour vous aider à commencer ce travail :

1. **Déterminer votre point de départ.** Réfléchissez à la compréhension et aux engagements actuels de votre organisation à l'égard de la réconciliation +ÉILCR. Que devez-vous apprendre?
2. **Commencer par apprendre.** Si vous ne savez pas par où commencer, concentrez-vous sur l'apprentissage. Chaque progrès, aussi petit soit-il, est une occasion d'observer, d'apprendre et de s'améliorer.
3. **Vous faire accompagner.** Toute personne ou organisation a besoin d'être accompagnée. Les partenariats font en sorte que l'adaptation au climat profite à toute la collectivité.
4. **Investir dans le renforcement de la confiance et des relations.** Il est essentiel d'établir des relations internes et externes. Les efforts d'adaptation au climat demandent du temps, mais le jeu en vaut largement la chandelle.
5. **Solliciter des commentaires et faire un suivi.** Un engagement ponctuel auprès de groupes dignes d'équité peut apporter des renseignements utiles, mais il n'aide pas à établir les relations et les partenariats continus nécessaires pour bien effectuer ce travail. Garder la communication ouverte, vérifier comment les commentaires sont utilisés et discuter des progrès et des améliorations.

© Fédération canadienne des municipalités, 2025. Tous droits réservés.